

FICHE TERRITOIRE

# MAYOTTE

## CONTEXTE GENERAL



- **Département d'Outre Mer (DOM)** depuis 2011 et **Région Périphérique d'Europe (RUP)** depuis 2014, situé dans l'archipel des Comores
- **Deux îles principales:** Grand Terre où se trouve le chef lieu Mamoudzou et Petite Terre où se situe l'aéroport
- **Population (estimation 2012):** 210 000 habitants
- **Densité: 566 hab/km<sup>2</sup>,** la plus élevée de France derrière les départements d'Ile-de-France
- **Organisation territoriale:** 17 communes réparties en 19 cantons. Le conseil Général de Mayotte possède également les compétences du conseil Régional

## LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

### Principales problématiques :

80% de la ressource en eau provient des eaux superficielles qui se concentrent dans la partie nord de l'île. Pour assurer la production d'eau potable, Mayotte s'est dotée de 2 retenues collinaires, de 16 forages, de 14 captages de rivières et d'1 usine de dessalement d'eau de mer. Les épisodes de sécheresse répétés fragilisent la distribution d'eau potable sur l'île.

La croissance démographique importante entraîne la constitution de quartiers informels où les habitants n'ont pas accès aux services urbains. L'assainissement collectif est peu répandu dans l'île et aucun contrôle n'est réalisé sur les installations d'assainissement autonome, ce qui a des conséquences environnementales importantes.

| Taux d'accès | Eau potable*    | Assainissement collectif | Assainissement autonome** |
|--------------|-----------------|--------------------------|---------------------------|
| en %         | 85 <sup>1</sup> | 13 <sup>2</sup>          | 52 <sup>2</sup>           |

\* Ayant au moins accès à un robinet dans la cour

\*\* Fosse septique et latrine

<sup>1</sup> Chiffres INSEE 2012

<sup>2</sup> Chiffres INSEE 2007

## LE CADRE INSTITUTIONNEL

La politique de l'eau de Mayotte est basée à la fois sur la législation française et sur des directives européennes spécifiques.

### Cadre juridique

• La **Directive européenne cadre sur l'eau (DCE)** de 2000 définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grands bassins versants. L'objectif de la DCE est d'atteindre le bon état des eaux superficielles et souterraines via la planification et la programmation de mesures déterminées avec la participation active des acteurs de l'eau et du public.

• La **Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU)** de 2005, impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées. Pour Mayotte, les échéances de raccordement ont été fixées :

- Au 31 décembre 2020 pour les agglomérations de plus de 10 000 éqHab
- Au 31 décembre 2027 pour les agglomérations de moins de 10 000 éqHab

• La **loi sur l'eau de 1992 et le Code Général des Collectivités Territoriales** imposent la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le SPANC a pour mission de contrôler les installations d'assainissement non collectif afin de prévenir les risques sanitaires. Il n'est pas encore fonctionnel à Mayotte.

## DOCUMENTS ET RESSOURCES

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Mayotte, 2010-2015

Mayotte: Les Actes de l'Eau, 2012

## CONTACTS

### SIEAM :

Mousslim Abdourahaman  
[mousslim.abdourahaman@sieam.fr](mailto:mousslim.abdourahaman@sieam.fr)

### Agence Régionale de la Santé:

Jérôme Dubreuil  
[jerome.dubreuil@ars.sante.fr](mailto:jerome.dubreuil@ars.sante.fr)

### Agence Française de Développement

Nicolas Lejosne: [lejosnen@afd.fr](mailto:lejosnen@afd.fr)  
Vincent Michel: [michelv@afd.fr](mailto:michelv@afd.fr)  
[www.afd.fr/mayotte](http://www.afd.fr/mayotte)

### pS-Eau:

Vincent Dussaux: [dussaux@pseau.org](mailto:dussaux@pseau.org)  
Grégoire Duband: [duband@pseau.org](mailto:duband@pseau.org)

## Principaux outils de programmation

• **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)** en cours de révision pour la période 2015-2020, définit les grandes orientations techniques pour mettre en place une gestion pérenne de la ressource en eau et anticiper les évolutions futures. Dans un contexte où la population est très sensible aux variations de prix, la question de la tarification tient une place centrale.

• **Le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Usées**, en cours d'élaboration, est piloté par le SIEAM. Il définit les politiques et les grandes infrastructures à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés par les directives européennes. Ce document inclut également le schéma directeur pour l'assainissement non collectif et les différents systèmes homologués.

## Les principaux acteurs

• **La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)** est l'organisme qui met en oeuvre la politique de l'Etat en matière d'environnement.

• **Le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de Mayotte (SIEAM)** créé en 1992 regroupe les 17 communes de l'île et assure la construction et l'exploitation des ouvrages d'adduction et de distribution d'eau potable ainsi que des ouvrages d'assainissement.

• **La Société Mahoraise des Eaux** exploite le réseau d'eau potable de l'île de Mayotte en contrat de Délégation de Service Public par affermage depuis mars 2008 pour 15 ans.

• **Les 17 communes de Mayotte** ont conservé la compétence de l'Assainissement Non Collectif (ANC), mais jusqu'à maintenant aucune organisation n'est en place pour contrôler et améliorer les dispositifs d'assainissement autonome.

• **L'Agence Régionale de Santé** intervient sur la prévention et la promotion de la santé pour lutter contre le risque de propagation des maladies vectorielles dans les quartiers informels.

• A la différence des autres départements d'Outre-Mer, il n'existe pas d'Office de l'Eau à Mayotte.

## MAYOTTE DANS LE RESEAU OCEAN INDIEN :

Mayotte a une situation centrale dans l'océan Indien. Comme les îles voisines, elle est soumise aux aléas du changement climatique et notamment à des épisodes de sécheresse. Ces similitudes climatiques, ajoutées aux liens culturels et historiques qui unissent les Comores, Madagascar et Mayotte, peuvent jeter les bases d'une coopération solide.

Mayotte est en passe de réussir dans sa mission d'alimentation en eau potable de l'ensemble de sa population, mais la gestion défaillante de l'assainissement liquide (eaux usées) et solide (déchets) impacte de façon visible l'environnement et la qualité des eaux. Ainsi, le SIEAM peut être un partenaire intéressant pour l'échange d'expériences avec les territoires voisins de l'océan Indien.

## POUR EN SAVOIR PLUS...

Portail Océan Indien pS-Eau : [www.pseau.org/ocean-indien](http://www.pseau.org/ocean-indien)

